

## Alerte aux services de secours

### Appeler

## le 18 ou le 112

Votre message d'alerte doit :

- 1/ Préciser le lieu exact du sinistre : la commune, le lieu-dit,
- 2/ Décrire l'itinéraire d'accès au chantier,
- 3/ Donner votre numéro de téléphone,
- 4/ Indiquer la nature et l'importance du feu ainsi que le type de végétation directement menacé (herbe, forêt...),
- 5/ Préciser les menaces concernant les biens et les personnes.

## La Réglementation

La mise en conformité des machines mobiles agricoles et forestières est précisée dans les articles :

- R 233-30 du code du travail :

les équipements de travail mettant en œuvre des produits ou des matériaux dégagant des gaz, vapeurs, poussières ou autres déchets inflammables, doivent être munis de dispositifs protecteurs permettant notamment d'éviter qu'une élévation de température d'un élément ou des étincelles d'origine électrique ou mécanique puissent entraîner un incendie ou une explosion.

- R 233-41 du code du travail :

les équipements de travail mobiles automoteurs qui, par eux mêmes ou du fait de leurs remorques ou de leur chargement, présentent des risques d'incendie doivent être munis de dispositifs de lutte contre l'incendie, sauf si le lieu d'utilisation en est équipé à des endroits suffisamment rapprochés.

L'emploi du feu est réglementé dans les Alpes de Haute-Provence par l'arrêté préfectoral N° 2004-570 du 12 mars 2004.

# agriculteurs et forestiers

des Alpes de Haute-Provence



## Nature en danger !




## les incendies nous concernent tous !

## 40% des départs de feu sont dus à des travaux agricoles ou forestiers

Conception et réalisation Office National des Forêts 04 avec participation de la DDAF 04, de la Chambre d'Agriculture 04, de la CSEFS 04/05, du SDIS 04, de Météo France et de la Préfecture 04.

Dessins de Marc CLOPEZ - DDAF 34 et Alain Bauer - idées & signes  
Mise en page Alain Bauer, idées & signes, 04100 Manosque  
05/2007

## COMMENT...

-  réduire les risques
-  alerter les services de secours
-  intervenir sur un feu naissant

